



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis d'annulation

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-85730>

Département(s) de publication : **61**

Annonce n° **25-85730**

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-47992

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 28/04/2025

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Conseil départemental de l'Orne - Infrastructures Territoriales - 27
Boulevard de Strasbourg CS 30528

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 22610001400134

Ville : Alençon

Code postal : 61017

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 61

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Accord-cadre à bons de commande pour la plantation de haies bocagères.

Code CPV principal - Descripteur principal : 45112710

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Accord-cadre à bons de commande pour des travaux de plantations de haies bocagères dans le cadre de compensations environnementales.

Critères d'attribution : - Prix des prestations (60 %) analysé au vu du montant du détail estimatif (DE), document non contractuel servant uniquement à l'analyse. - Valeur technique (40 %) appréciée au vu du mémoire technique que le soumissionnaire remettra à l'appui de son offre et qui sera analysé au vu : - de l'organisation générale comprenant également le planning proposé et le plan d'installation type prévu (12%) - de la méthodologie proposée tant pour la prospection que pour les travaux (12 %) - des dispositions pour la protection de l'environnement et la gestion des déchets (8 %) - des moyens humains et matériels dédiés (4%) - des moyens spécifiques pour assurer l'hygiène et la sécurité (4 %)

Section 4 - Motif de l'annulation

Conformément à l'article R2185-1 du code de la commande publique, l'acheteur a déclaré sans suite la procédure pour motif d'intérêt général d'ordre juridique en raison de la décision du Tribunal

Administratif (TA) de CAEN, le 26 juin dernier, d'annuler l'autorisation environnementale délivrée par la Préfecture de l'Orne en 2022, pour le projet 2x2 voies de la D924 sur le tronçon de 19 km entre Briouze et Sevrai, rendant ainsi sans objet la consultation.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 25/07/2025